

Colloque – L’habitat léger au défi du droit en 2020

Vendredi 31 janvier 2020 – Louvain-la-Neuve

Tout savoir sur le nouveau statut juridique des habitations légères

Colloque organisé par l’UCLouvain, l’Université Saint-Louis-Bruxelles et l’asbl Habitat et Participation



Ces dernières années ont vu fleurir, en Wallonie et ailleurs, des habitats d’un genre nouveau (caravanes, tiny houses, mobil homes, certaines péniches, yourtes, cabanes, chalets, containers, ...). Résolument atypiques, ces habitats sont portés par des particuliers désireux de se construire leur propre solution de logement. Schématiquement, leur public se répartit en trois catégories : les gens du voyage, les « alternatifs » et les personnes habitant à l’année dans des infrastructures de loisir (« l’habitat permanent ») ; au total, 25.000 personnes environ sont concernées.

Jusqu’alors, celles-ci évoluaient dans un no man’s land juridique épais. Aussi la Région wallonne (c’est dans le sud du pays que le phénomène a pris le plus d’ampleur) a-t-elle décidé d’accompagner cette évolution sociétale en assurant, au sein même de son Code de l’habitation durable, une consécration officielle de ces formules émergentes d’habitat, regroupées sous la bannière de « l’habitation légère ». Tel est l’objet du décret wallon du 2 mai 2019 (entré en vigueur ce 1^{er} septembre 2019), dont les ressorts seront exposés et mis en débat lors de ce colloque. Lequel brassera beaucoup d’autres éléments, afférents notamment à l’urbanisme et à l’aménagement du territoire.

PROGRAMME

- I. La réalité de l’habitat léger en Wallonie
- II. Le décret du 2 mai 2019
- III. Urbanisme, aménagement du territoire et environnement
- IV. Logement
- V. Situation à l’étranger
- VI. La position des acteurs institutionnels wallons
- VII. Conclusions

Programme complet sur <https://bit.ly/35Celcs> ou via ce code QR :



INFORMATIONS PRATIQUES

Date, lieu et horaire

Vendredi 31 janvier 2020, de 9h à 17h30

UCLouvain, Auditoire Montesquieu

11, Place Montesquieu - 1348 Louvain-la-Neuve >> [Voir sur le plan Google Maps](#)

EN TRAIN : La gare de LLN-Université se situe à 5' à pied de la Place Montesquieu

EN VOITURE : E411, sortie 8a, seconde sortie du rond-point. Suivre Parking Grand-Place

Prix

25 € TTC : Participation au colloque et numéro 2019/1 de la revue *Jurimpratique* contenant les actes du colloque

Documentation

Le décret wallon du 2 mai 2019, et le fait est suffisamment rare pour être souligné, prend directement appui sur une étude juridique commandée en 2018 par les ministres du Gouvernement wallon de l'époque en charge du Logement et de l'Aménagement du territoire^[1]. Cette étude forme le numéro 2019/1 de la revue *Jurimpratique* que les participants recevront lors de ce colloque. Ce numéro contient, en finale, un premier commentaire du décret du 2 mai 2019.

Publics visés

Avocats, agents d'administrations publiques, secteur associatif, toute personne intéressée par la thématique de l'habitat léger.

Formation permanente

La demande d'agrément a été formulée auprès d'AVOCATS.BE.

Renseignements complémentaires

Larcier

training@larcier.com

Numéro gratuit : 0800 39 067

Inscrivez-vous sans plus tarder ! Scannez ce code QR >>



ou rendez-vous sur : <https://bit.ly/35Celcs>

Auteur et éditeur de la photo: Ian Dykmans - CCBW 2019

^[1] Suggérée par le Réseau brabançon pour le droit au logement, cette étude a été coordonnée par l'association Habitat et Participation et réalisée par un consortium de recherche comprenant des chercheurs de l'Université de Saint-Louis — Bruxelles et de l'Université catholique de Louvain, lesquels ont travaillé en cheville étroite avec une série d'associations directement concernées par la thématique de l'habitat léger : le collectif Halé !, le Rassemblement wallon pour le droit à l'habitat, Solidarités nouvelles et le Centre de médiation des gens du voyage et des Roms en Wallonie.